



Contrat "*Poisson / Soupe poisson*"

Septembre 2018 à juin 2019

REFERENT : Marie-Lise PAYA

06 37 47 50 36

Les contractants :

Le présent contrat est passé entre Monsieur HERVE Jean Marc pêcheur sur le bateau «TOI ET MOI IV» et gérant de la SARL Poissons Bassin Océan.

Demeurant **75 avenue de l'herbe 33950 LEGE CAP FERRET** Tel : **06.07.59.45.40** ou le **06.74.67.30.97**

& l'adhérent de l'AMAP

M

Tel :

Email :

Demeurant

Contenu du contrat :

Les engagements du pêcheur :

- Je m'engage à livrer des colis de poissons issus de ma pêche, dans le respect de la chaîne du froid et des règles sanitaires ainsi que des soupes de poissons fraîches fabriquées avec du poisson issus de ma pêche et des légumes à consommer dans les 5 jours à compter de la date de fabrication.
- Le poisson a été pêché au maximum 48 heures avant le moment de la livraison.
- Je détermine le contenu des colis en fonction de la pêche de la période. Le poids du colis est ajusté pour respecter le prix moyen du contrat.
- Je participe à la réflexion sur les pratiques de pêche durable et je les mets en œuvre.
- Je serai présent sur le lieu de distribution. Quand je ne pourrai être là, je serai représenté par mon épouse Cécile HERVE ou un de mes employés,
- En cas de souci exceptionnel (par exemple de météo), la livraison serait reportée à une date ultérieure.

Les engagements de l'adhérent :

L'adhérent s'engage à **respecter la charte des AMAP, les statuts et le Règlement Intérieur de l'AMAP** et à tenir les permanences de distribution. Pour cela, l'adhérent s'adressera au coordinateur de l'AMAP.

La définition de la nature et de la quantité des produits fournis est faite en accord entre le producteur et les personnes associées dans l'AMAP. Les contractants sont solidaires des aléas de production.

L'adhérent est responsable de la fraîcheur du colis une fois qu'il lui a été livré

Il appartient à chaque consomm'acteur de prévenir la personne de permanence du jour (calendrier à rédiger) s'il ne peut aller chercher son panier ou si quelqu'un d'autre le prend à sa place. J'ai bien noté que tout colis oublié n'est ni remboursé ni compensé lors d'une prochaine livraison.

En rappelant que le principe de l'AMAP repose sur l'avance au pêcheur de sa trésorerie, tous les chèques devront être établis en une seule fois au moment de l'engagement et remis au « référent contrat poisson » Marie-Lise PAYA qui se chargera de les répartir en temps défini ci-dessous au pêcheur.

Les colis de poissons : Les colis constitués de 3 kg environ de poissons de pêche de saison sont au prix unitaire de 33,00 €, Les poissons sont en général livrés vidés sauf certaines espèces comme la bonite par exemple,

La soupe de poisson : le litre de soupe de poissons fabriquée avec du poisson frais issus de ma pêche et des légumes frais est au prix de 4,50€/litre,

PRODUITS	QTE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Colis de poisson (3kgs)	-	33,00€	-
Soupe de poissons (1 litre)	-	4,50€	-

Montant total de la commande mensuelle : - €

• Les livraisons seront effectuées le mardi soir de 19h à **19h45** (voir dates ci-après) à la Maison des Gestes et du Développement Durable à Martignas/Jalle,

Modalités de paiement:

Les 10 chèques de € sont remplis et datés du jour de la signature du contrat et libellés à l'ordre de «SARL Poissons Bassin Océan ». Leur encaissement sera effectué au moment de chaque livraison.

Le 04/09/2018	le 02/10/2018	le 06/11/2018	le 04/12/2018	le 8/01/2019
n° de chq	n° de chq	n° de chq	n° de chq	n° de chq
Le 05/02/2019	le 05/03/2019	le 02/04/2019	le 07/05/2019	le 04/06/2019
n° de chq	n° de chq ...	n° de chq	n° de chq	n° de chq

Fait à Martignas sur Jalle, le ...

Le(s) consomm'acteur(s)
Madame, Monsieur,

Le pêcheur, Monsieur Hervé Jean Marc



RECU "Poisson / Soupe poisson"

Septembre 2018 à juin 2019

Référent : Marie-Lise PAYA

06 37 47 50 36

M.

**Confirme son engagement d'achat de colis de poissons et de soupe de poissons, du --/--/2018 au 04/06/2019 soit - -
- livraisons.**

MONTANT : PAR REGLEMENT DE :

Chaque adhérent s'engage à participer à une permanence au moins une fois dans la saison si absence du référent.

Tél portable 1 : Tél portable 2 : Tél domicile :

(Impératif pour vous contacter si **oubli exceptionnel** de votre commande).

Fait à, le

Le(s) consomm'acteur(s)

Madame, Monsieur,

Le référent contrat poisson :

Marie-Lise PAYA